



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE MARSEILLE

DOSSIER DE PRESSE



RENTREE SOLENNELLE

Rencontre avec les Barreaux du ressort de la Cour
le 11 octobre 2016 à 17 h

Colloque avec l'Université d'Aix-Marseille, le GREDIAUC
et le Club juridique du Sud-Est
le 12 octobre 2016 à 8h30

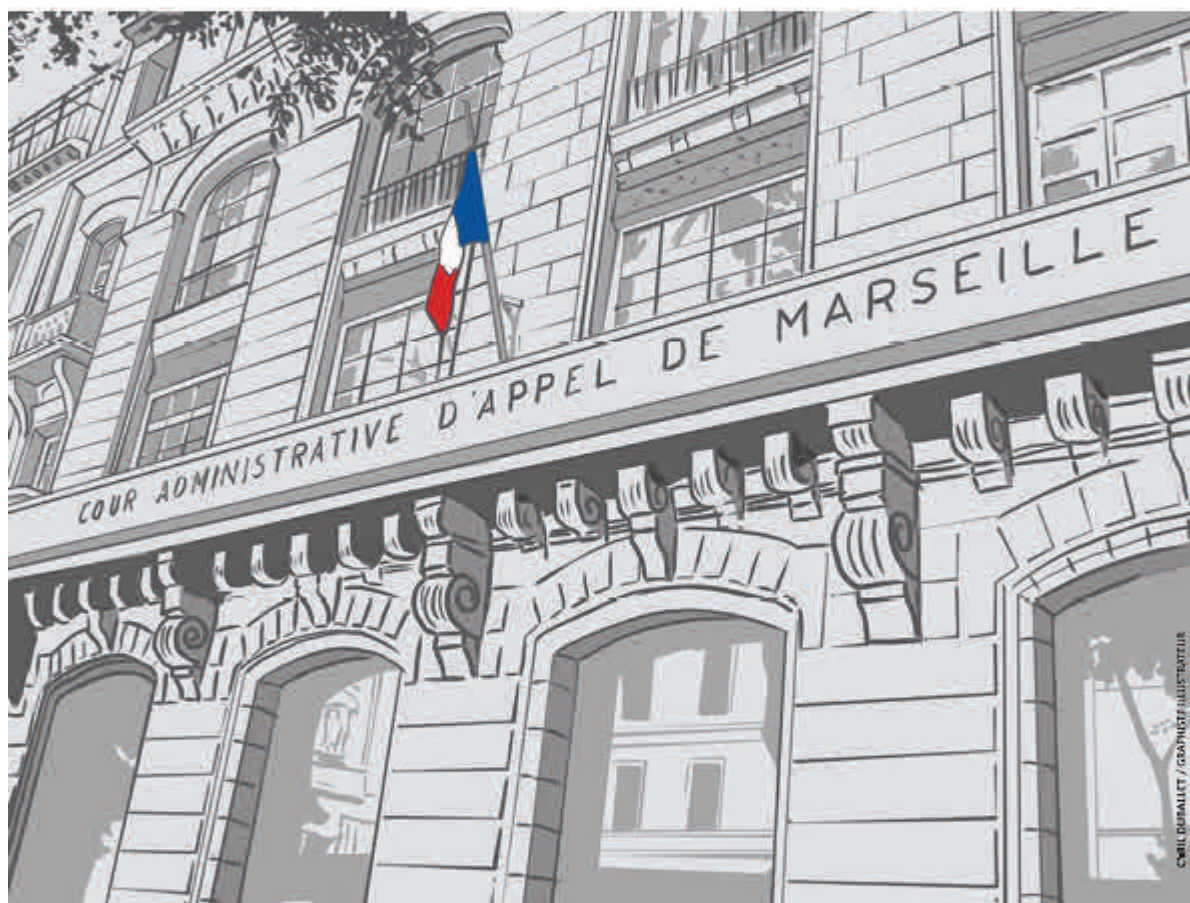
Audience solennelle
le 13 octobre 2016 à 17 h

Exposition temporaire des œuvres
d'Yvan OSSCINI, artiste peintre marseillais

PROGRAMME
du
**Colloque avec l'Université d'Aix-Marseille, le GREDIAUC
et le Club juridique du Sud-Est**



**L'ACCÈS AU
JUGE ADMINISTRATIF**



MERCREDI 12 OCTOBRE 2016
À LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE

COLLOQUE ORGANISÉ PAR LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE,
LE GREDIAUC ET LE CLUB JURIDIQUE DU SUD-EST

Inscriptions (dans la limite des places disponibles) avant le 1^{er} octobre 2016. Merci d'envoyer vos nom, fonction et coordonnées par courriel à colloqueca2a19@juradm.fr
Accueil des participants dès 8h30 - merci de vous munir d'une pièce d'identité

MATINÉE

8H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H00 9H30 ALLOCUTION D'OUVERTURE

LUCIENNE ERSTEIN, CONSEILLER D'ETAT, PRÉSIDENT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE, FRANÇOIS LICHÈRE, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, DIRECTEUR ADJOINT DU GREMIAUC, ET ELISE CARPENTIER, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, PRÉSIDENTE DU CLUB JURIDIQUE DU SUD-EST

ACCÈS AU JUGE ADMINISTRATIF LIBERTÉS FONDAMENTALES

SOUS LA PRÉSIDENTE DE LUCIENNE ERSTEIN

9H30 10H00 ACCÈS AU JUGE ADMINISTRATIF ET DROITS FONDAMENTAUX
PAR FABRICE MELLERAY,
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS I-PANTHÉON SORBONNE

10H00 10H30 L'ACCÈS AU JUGE ADMINISTRATIF DE LA QPC
PAR THIERRY RENOUX,
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ D'AIX MARSEILLE

10H30 11H00 L'ACCÈS AU JUGE ADMINISTRATIF DU RÉFÉRÉ LIBERTÉ
PAR ME LAURENT BERGUET,
AVOCAT À LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

11H00 12H00 DÉBATS

12H00 14H00 DÉJEUNER LIBRE

APRÈS-MIDI

ACCÈS AU JUGE ADMINISTRATIF

ILLUSTRATIONS EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE CONTRATS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE FRANÇOIS LICHÈRE

14H00 15H00

L'ACCÈS AU JUGE ADMINISTRATIF DU CONTRAT

PAR RENAUD THIELÉ, RAPPORTEUR PUBLIC À LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE, ET ME MARC RINGLÉ, AVOCAT AU BARREAU DE MARSEILLE, ANCIEN BÂTONNIER

15H00 16H00

L'ACCÈS AU JUGE ADMINISTRATIF EN MATIÈRE D'URBANISME

PAR ELISE CARPENTIER, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE ET MICHAËL REVERT, RAPPORTEUR PUBLIC À LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE

16H00 16H30

DÉBATS

16H30 17H00

RAPPORT DE SYNTHÈSE

PAR LAURENT RICHER, PROFESSEUR ÉMÉRITE À L'UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON SORBONNE, AVOCAT AU BARREAU DE PARIS

17H00

CLÔTURE DU COLLOQUE, COCKTAIL



AUDIENCE SOLENNELLE

Jeudi 13 octobre 2016

16 h 30

Accueil de la presse par Madame Dominique Dan,
chargée de communication, hall d'entrée

17 h 00

Ouverture de l'audience par Madame Lucienne Erstein,
Conseiller d'Etat,
Président de la Cour

17 h 15

Intervention de Madame Céline Chamot,
Rapporteur public à la 2ème chambre de la Cour

17 h 45

Intervention de Monsieur Philippe Bouvier,
Auditeur général au Conseil d'Etat de Belgique,
Maître de conférences à l'Université catholique de Louvain
sur le thème :
« Le Conseil d'Etat de Belgique, rempart des libertés et de l'ordre public »

18 h 30

Cocktail



SOMMAIRE

La cour administrative d'appel de Marseille	4
L'activité juridictionnelle	6
Les relations extérieures	9
Contact presse	11

Historique

La cour administrative d'appel de Marseille dont le champ territorial couvre les régions **Provence Alpes Côte d'Azur** et **Corse** ainsi que les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales qui composaient l'ancienne région « Languedoc- Roussillon », actuellement partie de la région Occitanie, est l'instance d'appel des décisions (jugements et ordonnances) rendues par les six tribunaux administratifs de son ressort :

Marseille, Montpellier, Nice, Nîmes, Toulon et Bastia

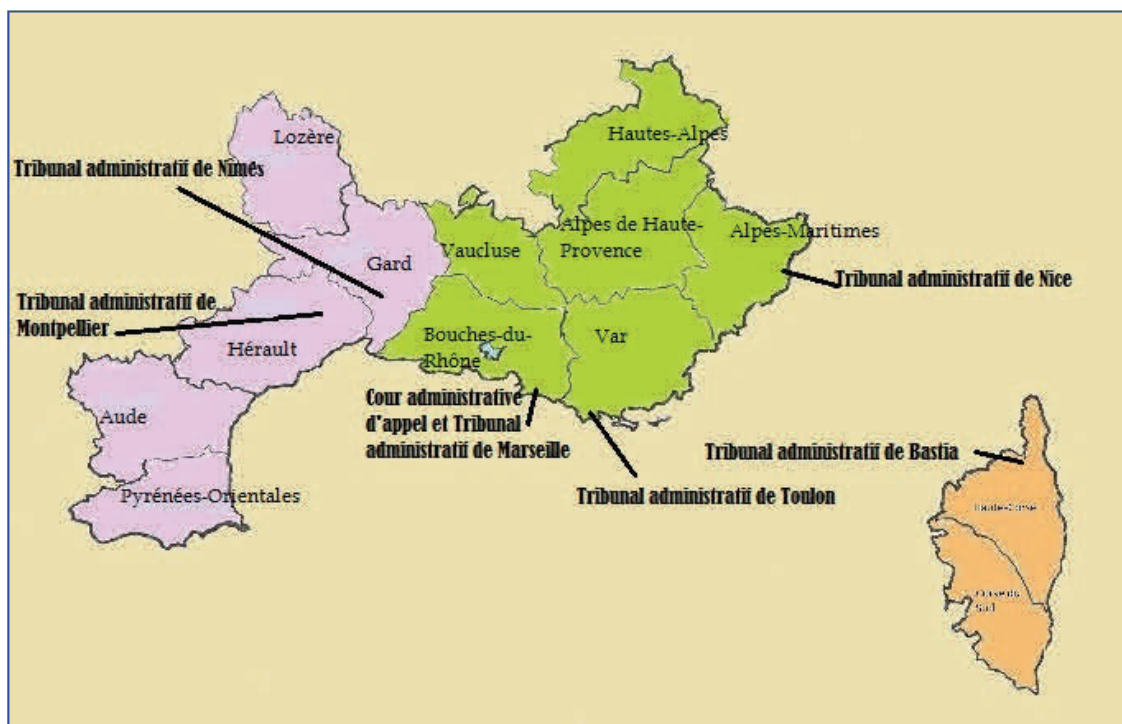
C'est un décret du **9 mai 1997** qui a créé la cour administrative, inaugurée, il y aura dix neuf ans, le **29 septembre 1997**.

Présidée depuis sa création successivement par **Monsieur Jean-François Hertgen**, jusqu'à son décès le 16 janvier 2003, puis par **Monsieur Jacques Léger**, du 27 février 2003 au 31 août 2011, par **Madame Jacqueline Sill** du 1er septembre 2011 au 31 décembre 2015.

Depuis le 1er janvier 2016, la Cour est sous la présidence de **Madame Lucienne Erstein**.



Le ressort de la CAA de Marseille





Madame Lucienne Erstein,
Conseiller d'Etat ,
Président de la Cour

**Lucienne Erstein, Conseiller d'Etat,
Président de la Cour administrative d'appel de Marseille**

14/11/2002 : Chevalier de la Légion d'honneur

13/11/2014 : Officier de l'Ordre national du Mérite

1981 : Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris

1981-1985 : Conseiller au tribunal administratif de Paris

1989 : Conseiller à la cour administrative de Lyon

1997 : Vice-président du tribunal administratif de Marseille

2003 : Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux

2006 : Président du tribunal administratif de Bastia

2009 : Président du tribunal administratif de Montreuil

2013 : Conseiller d'Etat, Président de la cour administrative d'appel de Douai

2016 : Conseiller d'Etat, Président de la cour administrative d'appel de Marseille



Monsieur Richard Moussaron
Premier vice-président de la Cour

**Richard Moussaron,
Président du corps des tribunaux administratifs
et des cours administratives d'appel**

occupe les fonctions de premier vice-président de la Cour administrative d'appel de Marseille depuis le 1er septembre 2015.

Il préside également la 6ème chambre de la Cour.

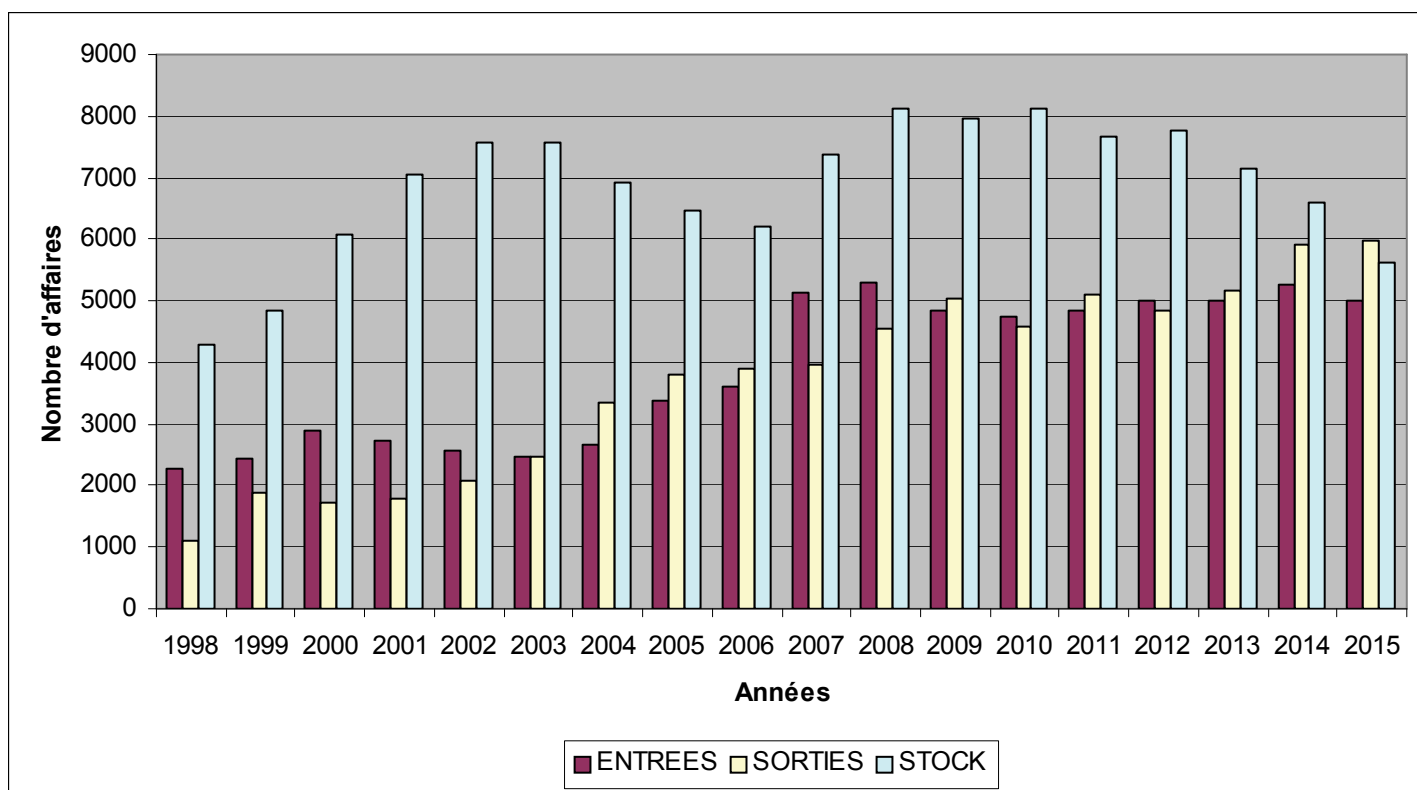
L'activité juridictionnelle de la Cour

La Cour dispose, d'un effectif de 53 magistrats, 57 agents de greffe et 5 assistants de justice.

La juridiction a connu un développement considérable de son activité et se place aujourd'hui au premier rang des cours administratives d'appel en flux d'entrées et de sorties mais aussi d'affaires en cours.

En effet, les flux d'entrées et de sorties se situent aux environs de 5.000 affaires. Davantage qu'au plan national, la demande contentieuse ne faiblit pas même si la situation est contrastée selon les domaines du contentieux concernés.

Evolution du contentieux depuis 1998





En 2015

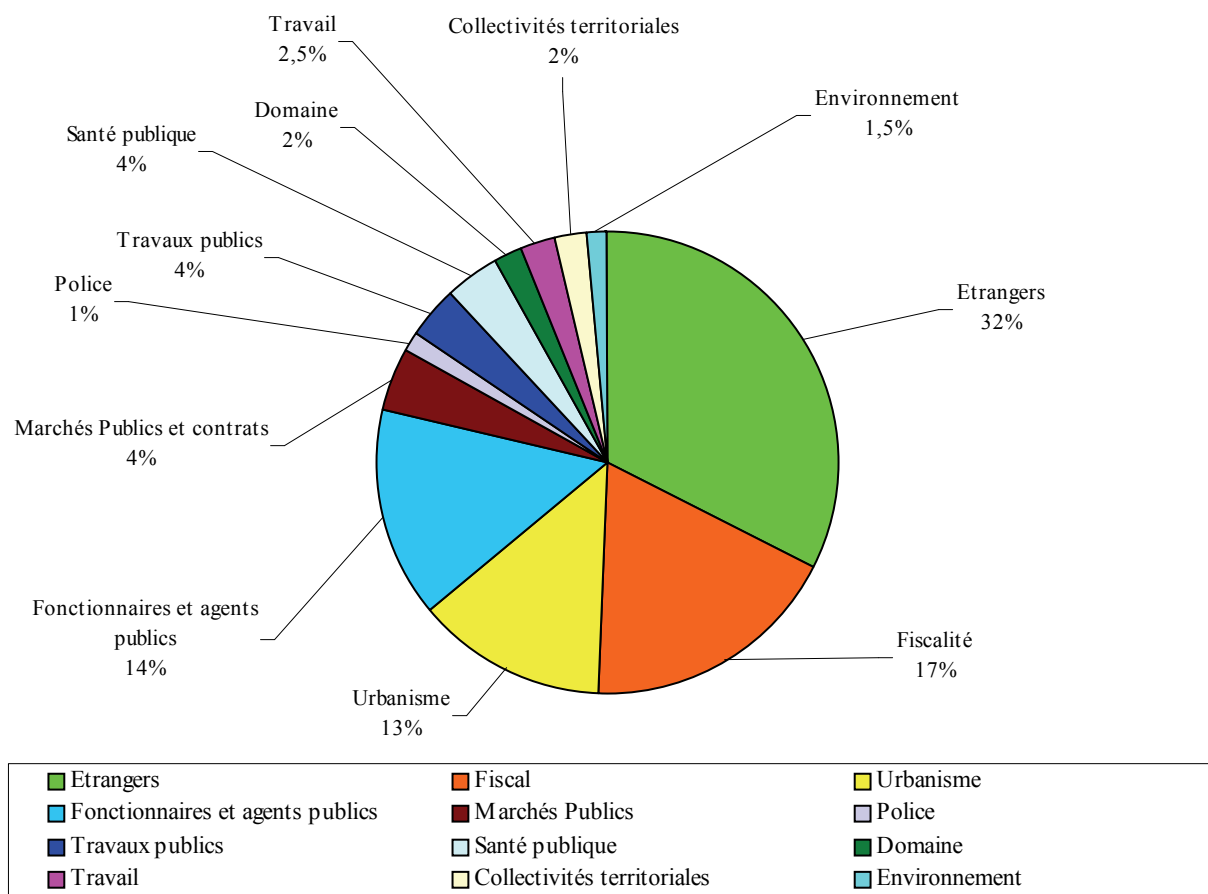
4997 affaires enregistrées,
5990 jugées,
5700 affaires en instance en diminution par rapport aux années antérieures, notamment pour les affaires les plus anciennes.

Le délai moyen de jugement s'établit à **11 mois et 7 jours**, en diminution de deux mois sur la dernière année.

Pour le 1er semestre 2016

2616 affaires enregistrées, soit une augmentation de **5%** prévisible sur l'année entière,
3005 jugées, soit une augmentation de **0,3%** constatée pour ce semestre,
5308 affaires en instance, soit une diminution du stock de **7%**.

Répartition du nombre de dossiers par matière en 2016

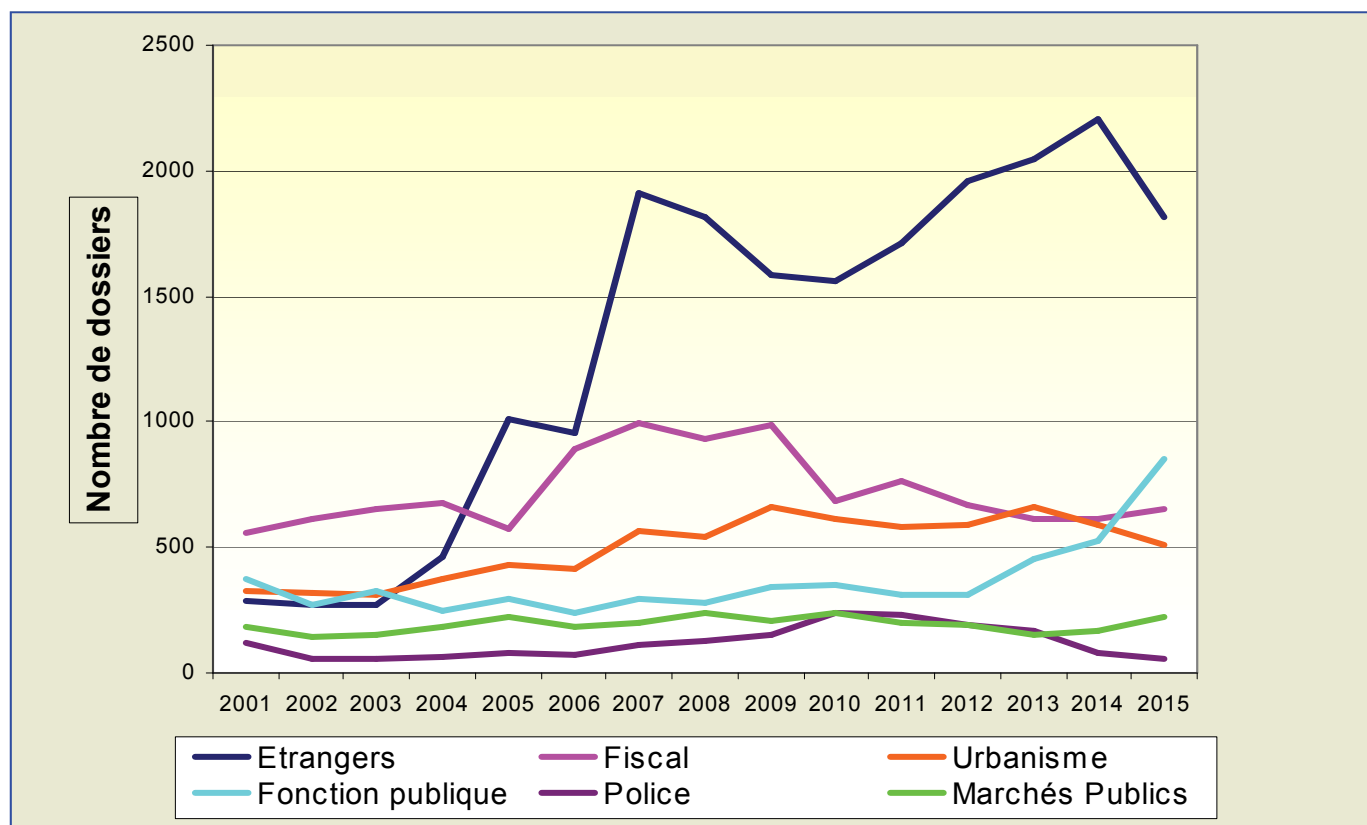


Les contentieux les plus représentés :

Le contentieux des étrangers de 32%, le contentieux fiscal 17 %, le contentieux de la fonction publique 14% et celui de l'urbanisme 13 %.

PAR MATIERE

Evolution du nombre de dossiers enregistrés de 2001 à 2015

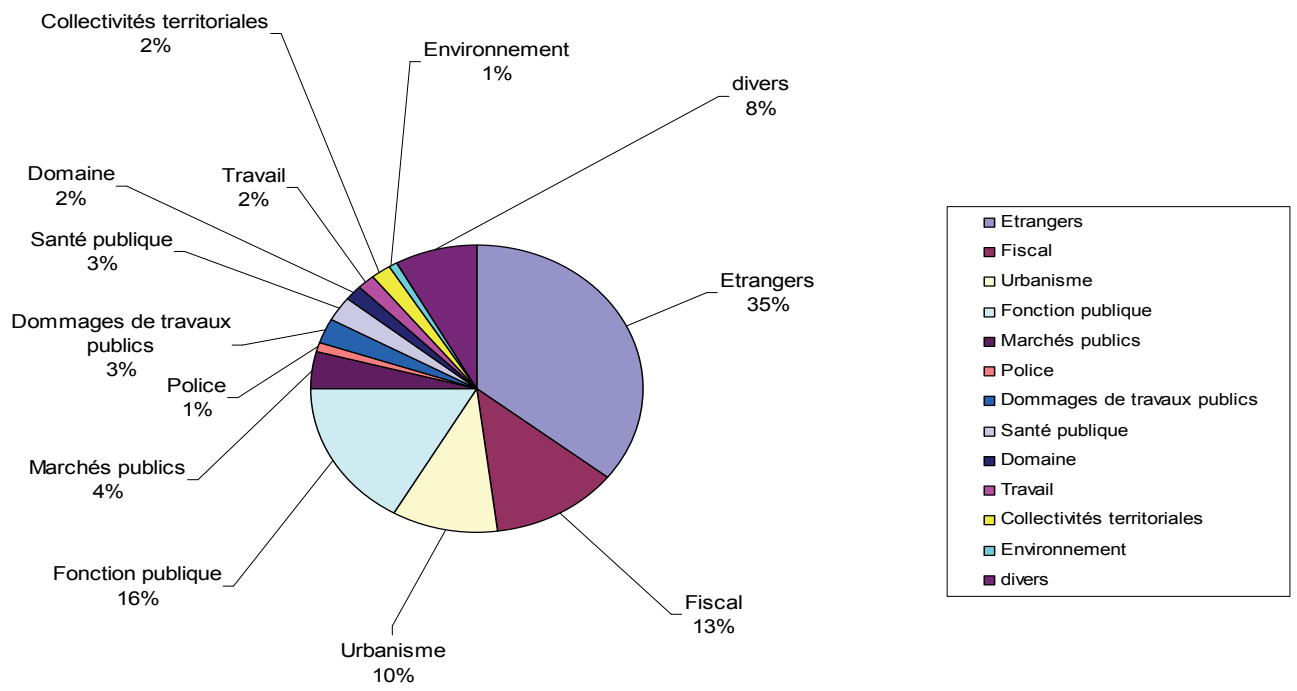


L'activité de la Cour sur les 12 derniers mois est demeurée centrée sur les contentieux traditionnellement les plus représentés et qui traduisent tous les spécificités du ressort : importance démographique, poids économique, richesse et fragilité des espaces naturels et urbains.

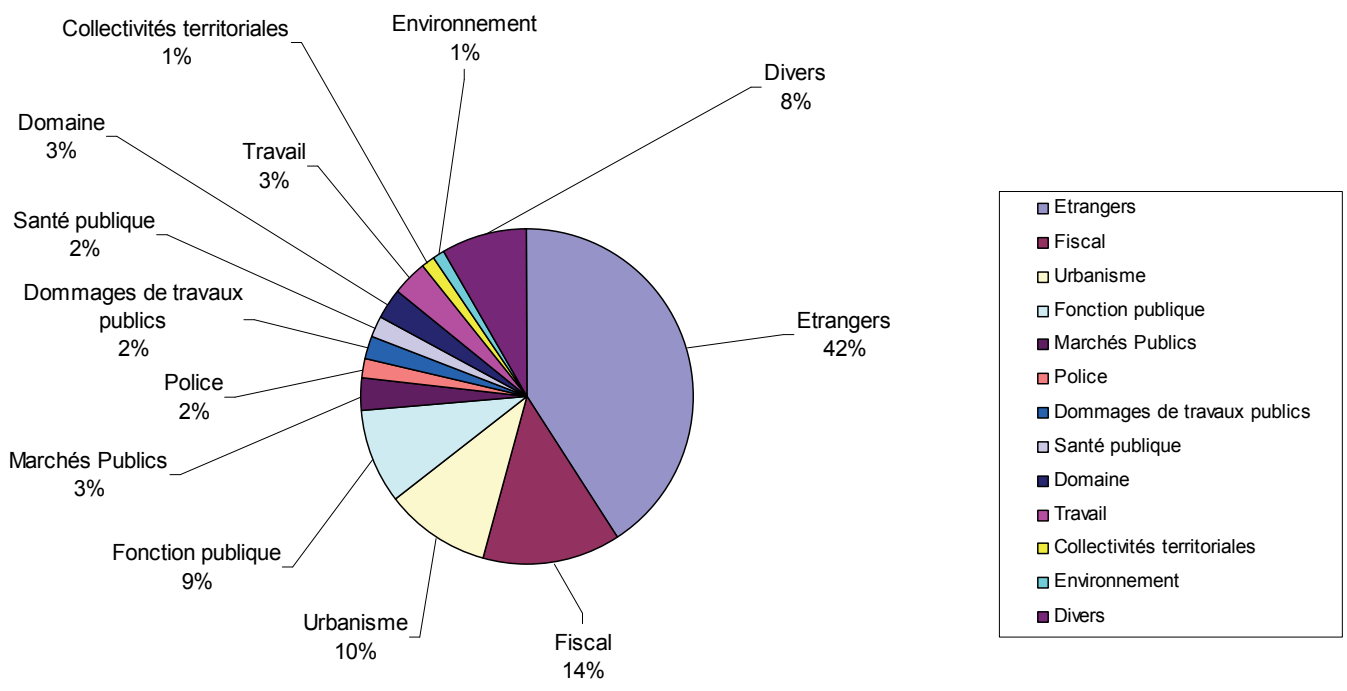
TELERECOURS

**Pour le mois d'août 2016,
la CAA de Marseille a enregistré 78,8% des recours
transmis par la voie dématérialisée « Télérecours ».**

Affaires enregistrées par matière en 2015



Affaires enregistrées par matière 1er semestre 2016



COMPOSITION DES CHAMBRES ET CONTENIEUX TRAITES

Chambre	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
Formation									
Président	M. Pocheron	T. Vanhullebus	J-L. Bédier	P. Cherrier	P. Bocquet	R. Moussaron	M. Lascar	S. Gonzales	I. Buccafurri
Président- assesseur.	M. Josset	J-M. Laso	E. Paix	V. Chevalier-Aubert	L. Marcovici	M-P Steinmetz-Schies	G. Guidal	P. Renouf	P. Portail
Rapporteur	J. Femenia I. Gougot P-Y. Gonneau	K. Duran- Gotschalk L-N. Lafay	X. Haïli S. Ouillon M. Sauveplane	C. Boyer S.Carotenuto 70% F. Mastrantuono	M-L. Hameline J-L. Pecchioli J. Marchessaux	A. Gautron F. Hery G. Markarian	R. Chanon B. Coutier A. Menasseyre	J-M. Argoud M. Coutel C. Schaegis 50%	H. Busidan M-C. Carassic C. Massé-Degeois
Rapporteur public	F. Giocanti	C. Chamot	A. Maury	B. Ringeval	M. Revert	R. Thiele	F. Salvage	P. Angeniol	G. Roux
Greffier	S. Eychenne	M. de Vellis Faisant fonction	P. Ranvier	M.Phoummavongsa	C. Ferry	D. Giordano	V. Dupouy 80%	C. Laudigeois	S. Dudziak
Matières									
Matière(s) principale (s)	- urbanisme (TA 13, 06, 83) - étrangers.	- santé publique - responsabilité hospitalière - travaux publics -étrangers.	- fiscalité (TA 13, 20 30 34) -étrangers.	- fiscalité (TA 06) -étrangers.	- collectivités territoria- les - urbanisme (TA 20) - agriculture, aide sociale, - droits de la personne, - droit de préemption, - étrangers, élections, - expropriation, - établissements publics, - police, - urbanisme commercial.	- marchés publics - culture, - comptabilité publique, - économie, - éducation, - étrangers, logement, - sécurité sociale, - sports, - transports.	- domaine, - environnement, - travail - étrangers, - fiscalité (TA 83), - juridictions, - professions, - rapatriés.	- fonction publique - armées, - décorations, - étrangers, - pensions.	- urbanisme (TA 30, 34) - fonction publique (TA 30, 34) - étrangers.

Les relations extérieures

La juridiction entretient, notamment par le biais de son président et des présidents de chambre, des relations suivies avec l'ensemble des administrations locales et d'Etat, les milieux judiciaires et juridiques locaux, les avocats ainsi que les experts.

La presse est systématiquement informée par courriel des affaires enrôlées et jugées par la Cour, et qui présentent un intérêt pour la vie locale. Certaines font l'objet d'un communiqué de presse.

Les décisions et, sous réserve de l'accord du rapporteur public, les conclusions sont transmises à leur demande aux organes de presse après notification des décisions aux parties.

Les relations avec l'Université :

Les relations avec les établissements universitaires du ressort sont riches et régulières, notamment avec la faculté de droit d'Aix-Marseille, l'Institut d'études politiques d'Aix, l'Institut d'études judiciaires d'Aix, la faculté de droit d'Avignon où plusieurs magistrats dispensent régulièrement des enseignements.



Par ailleurs, la Cour accueille et participe aux conférences organisées par le Club juridique du sud-est qui regroupe, à l'initiative de la faculté de droit d'Aix-Marseille, des juristes d'horizons divers, universitaires, avocats, magistrats et praticiens du droit de la société civile sur des thèmes d'actualité.

Colloque organisé par la Cour administrative d'appel de Marseille, le GREDIAUC et le Club Juridique du Sud-Est le 12 octobre 2016 sur « L'accès au juge administratif »

Le programme complet est consultable sur le site internet de la Cour :
<http://marseille.cour-administrative-appel.fr>

Les relations avec les avocats :



Elles sont, depuis longtemps, avec l'ensemble des barreaux, riches et empreintes de confiance réciproque.

La Cour participe au recrutement des futurs avocats ainsi qu'à leur formation par l'accueil d'élèves avocats pour des stages de longue durée.

La juridiction est associée tous les ans aux « Rencontres de droit et de procédure administrative de Marseille » qui réunissent le barreau de Marseille, les juridictions

administratives marseillaises, la faculté de droit d'Aix-Marseille et des professionnels et décideurs locaux.

Rencontre avec l'ensemble des barreaux du ressort le 11 octobre 2016. Une occasion d'aborder des sujets de préoccupation communs, en présence des Bâtonniers.

Les relations avec les experts :

La Cour entretient des relations suivies avec la **compagnie des experts près la cour administrative d'appel de Marseille (CECAAM)**, créée en 1998, et qui regroupe la grande majorité des experts figurant sur le tableau, ainsi qu'avec l'**Union des compagnies d'experts près la cour d'appel d'Aix-en-Provence (UCECAAP)**.

En lien avec ces dernières, les membres de la Cour participent à la formation des experts dans le cadre de journées de formation ou de colloques.

La coopération internationale

La Cour est engagée depuis plusieurs années dans des actions de coopération internationale, notamment en direction des **pays riverains de la Méditerranée**. Cette coopération donne lieu, de manière régulière à l'accueil de magistrats étrangers.

Réseau européen de formation judiciaire

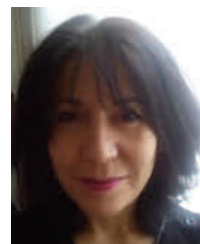
Dans ce cadre des échanges sont organisés au sein du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) entre magistrats de la Cour et magistrats étrangers.

CONTACT PRESSE

Mme Dominique Dan,
responsable du service documentation et communication

Téléphone : 04 91 04 45 44

Courriel : dominique.dan@juradm.fr



Site internet : <http://marseille.cour-administrative-appel.fr>

*Cour administrative d'appel
45 bd Paul Peytral
13291 Marseille Cedex 6*

Téléphone : 0491044545—Télécopie : 0491044500